



FÉDÉRATION NATIONALE des ARTISANS PIZZA en CAMION MAGASIN



Je, soussigné, Nom et prénom :
 Enseigne du Camion :
 Adresse domicile :
 Code postal : Ville :
 Téléphone Domicile : Tél. Camion :
 Tél. Personnel. : adresse mël :

désire adhérer à la Fédération Nationale des Artisans Pizza en Camion Magasin et remplis le bulletin ci-dessous.

Êtes-vous inscrit au :

Registre du Commerce : Répertoire des Métiers :

(rappel : pour exercer votre activité, vous devez posséder obligatoirement l'une ou l'autre de ces inscriptions)

Dans tous les cas, veuillez indiquer votre n° SIREN (9 chiffres) :

Date approximative du début de votre activité :

Dans quelle(s) commune(s) exercez-vous ?

Possédez-vous une Autorisation Municipale ? Oui Non

Possédez-vous le Récépissé de Déclaration Sanitaire (obligatoire depuis 2002) ? Oui Non

Avez-vous fait le stage HACCP (obligatoire depuis le 01/01/2008) ? Oui Non

Votre four fonctionne : au bois au Gaz à l'électricité

Quels sont les formats de vos pizzas ? Diamètre : 26 29 33 34,5 40

Le montant de la cotisation pour l'année 2012 (12 mois) est de **96 €uros**. Cependant, afin d'éviter que votre adhésion se trouve "à cheval" sur deux exercices, nous vous demandons, pour la première année, de bien vouloir calculer vous-même le montant de votre cotisation en fonction du mois de votre adhésion, et cocher le montant correspondant sur le tableau ci-dessous :

Mois	Montants	Mois	Montants	Mois	Montants	Mois	Montants
Janvier	96 €	Avril	72 €	Juillet	48 €	Octobre	24 €
Février	88 €	Mai	64 €	Août	40 €	Novembre	16 €
Mars	80 €	Juin	56 €	Septembre	32 €	Décembre	8 €

N'oubliez pas de joindre votre chèque (à l'ordre de "Fédération Nationale des Artisans Pizza en Camion Magasin" ou "FNAPCM"), un reçu vous sera adressé. Votre cotisation syndicale peut être déduite de votre BIC.

A, le/...../..... **Votre signature**

Nous vous contacterons par téléphone dans les deux semaines suivant la réception de votre adhésion. Si tel n'était pas le cas, merci de nous le signaler.

(Si certaines questions vous paraissent indiscrètes, ni répondez pas.)

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données personnelles qui vous concernant (loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour faire valoir ce droit, veuillez nous contacter par courrier.

Membre de la CGAD Confédération Générale de l'Alimentation en Détail	Fédération Nationale des Artisans Pizza en Camion Magasin Maison des Artisans - 7, Bd Pèbre - 13295 Marseille Cedex 08 Tél. : 0 491 323 378 - Fax : 0 491 765 541 mël : contact@camionpizza.org - site : www.camionpizza.org	Membre de l' UPA Union Professionnelle Artisanale
---	---	---



FÉDÉRATION NATIONALE des ARTISANS PIZZA en CAMION MAGASIN



UNE FÉDÉRATION NATIONALE : POUR QUOI FAIRE ?

Pour être des Artisans à part entière :

Notre fédération œuvre pour que soit établi un statut des professions non sédentaires, dans lequel, bien entendu, doit figurer l'officialisation de la transmission de nos entreprises (matériel et clientèle).

Pour faire respecter notre Profession :

Les pouvoirs publics "**semblent**", le plus souvent, vouloir ignorer nos droits élémentaires ; notre Fédération se charge de les leur rappeler.

Pour défendre nos intérêts:

Immédiats, à moyen et à long terme, fiscaux, administratifs, juridiques, etc.

Prise en charge des procédures auprès des Tribunaux Administratifs et du Conseil d'État dans le cadre de la défense de la Profession.

Pour faire reconnaître, par notre nombre, une Profession qui existe déjà de fait :

Notre Fédération œuvre pour :

- La création, par l'INSEE, d'un code APE propre à notre activité d'Artisan non-sédentaire.
- La création, par l'Éducation Nationale, d'un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) propre à notre métier.

Pour bénéficier de remises importantes :

Les excellentes relations que nous entretenons depuis 1979 avec une grande **Compagnie de gaz**, nous permettent de faire bénéficier nos adhérents qui utilisent du gaz butane ou propane, et qui le désirent, **d'un prix Grand Compte très avantageux applicable sur le plan national auquel s'ajoute une remise de fin d'année (RFA), qui vous sera transmise par notre intermédiaire.** De plus, tout adhérent, après signature de son contrat avec cette compagnie, se verra offrir, par celle-ci, la quasi totalité de sa prochaine cotisation.

Par ailleurs, notre partenariat avec la société « **Four Grand-Mère** » permet à nos adhérents de bénéficier de tarifs très intéressants.

Vous pouvez aussi devenir, si vous le désirez,

Représentant Délégué de votre FÉDÉRATION NATIONALE PROFESSIONNELLE.

Toute une structure administrative et juridique vous permettra alors de participer aux Commissions Consultatives Municipales qui fixent les Droits de Place et aux Commissions Départementales du Commerce non sédentaire de votre Département.

N'oubliez pas que l'intérêt de chacun passe par l'intérêt général

Défendez la Profession qui vous fait vivre, personne ne le fera à votre place !

NE RESTEZ PLUS ISOLÉS, REJOIGNEZ-NOUS.

Pour adhérer, c'est très simple : retournez-nous le bulletin d'adhésion au verso après l'avoir complété en n'oubliant pas de joindre votre règlement à l'ordre de la Fédération.

Confraternelles salutations.

Isabelle SUDRE
Présidente Nationale Adjointe
Présidente Déléguée Bretagne-Pays de Loire

Luc Gaston GARCIA
Président National